

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – PRESTATIONS DE SERVICES

SOCIETE STUDIO LEONIE HOME – DESIGN D’INTERIEURS DE CARACTERE

ARTICLE I – PRESENTATION DU PRESTATAIRE

La Société STUDIO LEONIE HOME,

Immatriculée sous le numéro 939 277 513
RCS LA ROCHELLE,
Dont le siège social est 71 rue de Montmirail
– 17000 LA ROCHELLE
Tel : 06 19 57 61 42
Mail : benedicte@studioleoniehome.fr
Site internet : www.studioleoniehome.fr

A pour activité principale la conception et l'aménagement d'espaces intérieurs, le design, la création d'intérieurs, de mobiliers et tous accessoires ainsi que le conseil lié à ces activités, principalement auprès de particuliers.

Les prestations proposées par la Société STUDIO LEONIE HOME sont par nature des prestations de service, de conseil et d'assistance.

A ce titre, la Société STUDIO LEONIE HOME propose les prestations suivantes : conseil sur demande, réalisation de plans 3D, de planches d'ambiance, éventuellement de plans métrés indicatifs (qui ne sont pas des plans d'exécution), proposition de « shopping-list », accompagnement dans le choix des matériaux, du mobilier, des couleurs, des prestataires, une proposition d'aménagement intérieur avec suivi de chantier, et éventuellement la préparation de dossiers de déclaration de travaux, dans la limite des compétences de la Société STUDIO LEONIE HOME en qualité de décorateur d'intérieur.

Les réponses apportées ont pour objet d'accompagner le Client dans ses choix sur les différentes possibilités de changement d'espace, de couleurs, de matériaux, de mobilier, de lumière etc. Ces réponses n'ont

en aucun cas une valeur de consultation de bureau d'études ni d'architecte.

ARTICLE II – CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes les prestations de services proposées par la Société STUDIO LEONIE HOME (« Le Prestataire ») sont encadrées par les présentes Conditions Générales de Vente (« Les CGV ») qui s'appliquent sans restriction ni réserves à toute prestation de la Société STUDIO LEONIE HOME, auprès de ses Clients, majoritairement consommateurs, particuliers et non professionnels (« Le Client »). Les présentes CGV constituent les éléments principaux du contrat de prestation de services proposés par la Société STUDIO LEONIE HOME.

Elles sont portées à la connaissance du Client avant qu'il commande une prestation, et restent accessibles sur le Site Internet de la Société STUDIO LEONIE HOME en permanence. Elles sont à lire attentivement. Les CGV peuvent faire l'objet de modifications à tout moment, mais la version applicable aux prestations commandées par le Client est celle qui est en vigueur au jour de la confirmation de la commande.

ARTICLE III – PASSATION DES COMMANDES

Le premier rendez-vous & brief Client en résultant est systématiquement facturé dans les conditions prévues aux présentes CGV. Le tarif applicable est rappelé par la Société STUDIO LEONIE HOME lors de la prise de rendez-vous. Le Client est dans le même temps renvoyé aux présentes CGV.

La confirmation du rendez-vous par le Client valide la commande de cette prestation avec le brief Client y attaché au tarif indiqué.

Les autres prestations commandées ne sont prises en compte que lorsque le Client a accepté :

- les Conditions Générales de Vente ;
- et la Lettre de Mission Personnalisée (« La LMP ») éventuellement établie à son attention en cas de suivi de chantier (dans ce cas, les CGV sont annexées à la LMP).

L'ensemble est considéré comme lu, connu et accepté sans réserve par le Client dès lors que la LMP et / ou les CGV ont reçu la signature du Client avec la mention « Bon pour accord ».

Les prestations de la Société STUDIO LEONIE HOME, encadrées par les présentes CGV, débutent à compter de cette date.

Une fois la prestation de conseil, d'assistance, d'accompagnement terminée ou tous autres éléments convenus avec le Client, le Client ne pourra pas opposer à la Société STUDIO LEONIE HOME des arguments subjectifs (de goût par exemple) pour solliciter le recommencement complet du travail remis, ou le refus de paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de la Société STUDIO LEONIE HOME, des ajustements pourront être apportés à la demande du Client.

ARTICLE IV – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LA SOCIETE STUDIO LEONIE HOME

La prise de contact avec la Société STUDIO LEONIE HOME peut être faite depuis le Site internet : www.studioleoniehome.fr

Ou bien par téléphone : 06 19 57 61 41

Ou mail : benedicte@studioleoniehome.fr

Le Client doit préciser succinctement les motifs de prise de contact, parmi les prestations proposées par la Société STUDIO LEONIE HOME décrites ci-dessous.

1) PREMIER RENDEZ-VOUS : BRIEF CLIENT

Le premier rendez-vous a lieu de préférence chez le Client, ou dans un espace de coworking à sa convenance à condition de rapporter des photographies de l'espace à aménager pour que la Société STUDIO LEONIE HOME procède à une première appréciation de la prestation à réaliser.

Le premier rendez-vous permet de recevoir le brief du Client et de cibler ses besoins, ses envies, ses objectifs.

A réception de la demande de rendez-vous, la Société STUDIO LEONIE HOME propose différents créneaux par retour de mail, en rappelant le tarif applicable et facturé à l'issue conformément aux présentes CGV auxquelles le Client est simultanément renvoyé.

La confirmation du rendez-vous par le Client valide la commande de cette prestation avec le brief Client y attaché au tarif indiqué.

Le Client qui renonce finalement au premier rendez-vous ainsi fixé doit en avertir la Société STUDIO LEONIE HOME par email dans un délai de 48 heures minimum avant la date convenue pour le rendez-vous.

Passé ce délai, le 50% du tarif applicable au premier rendez-vous est quand même facturé au Client sur le fondement de l'annulation tardive (sauf cas de force majeure prévus infra).

Le premier rendez-vous dure 2h maximum.

La Société STUDIO LEONIE HOME requiert le projet du Client, ses besoins, ses envies, ses goûts, ses objectifs, son budget et toutes caractéristiques liées aux prestations envisageables à réaliser.

A l'issue du premier rendez-vous, la Société STUDIO LEONIE HOME établit un cahier des charges pour retranscrire le brief du Client.

Le premier rendez-vous & brief Client sont facturés à l'issue du premier rendez-vous, au moment de l'envoi du brief Client par mail.

Ces prestations sont facturées forfaitairement au tarif de : 300 € TTC. La facture doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

Les frais de déplacement de la Société STUDIO LEONIE HOME sont inclus dans ce forfait dans un rayon de 50km autour du siège social.

Tout dépassement de durée et de distance est facturé au temps passé selon le taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME. Les indemnités kilométriques et les frais de péage sont également facturés en sus.

PHASE INTERMEDIAIRE : PROPOSITION DE MISSION RESULTANT DU CAHIER DES CHARGES

A l'issue du premier rendez-vous et lors de l'envoi du cahier des charges retranscrivant le brief Client, la Société STUDIO LEONIE HOME propose, éventuellement au sein d'une Lettre de Mission Personnalisée (LMP) si cela s'y prête, les prestations suivantes :

- REALISATION DE PLANCHES 3D ;
- REALISATION D'UN MOODBOARD (avant-projet) ;
- Eventuellement, PLANS METRES INDICATIFS ;
- SHOPPING-LIST ;
- SUIVI DE CHANTIER JUSQU'A L'AMENAGEMENT FINAL ;
- CONSEIL SUR DEMANDE.

Les prestations qui ne sont pas incompatibles peuvent se cumuler. Elles ne sont effectivement commandées qu'à réception par la Société STUDIO LEONIE HOME de l'éventuelle LMP et en tous cas des présentes CGV signées avec la mention « Bon pour accord » du Client.

2) REALISATION DE PLANCHES 3D

A l'issue du premier rendez-vous, après envoi du cahier des charges retranscrivant le brief, le Client peut passer commande auprès de la Société STUDIO LEONIE HOME de planches 3D résultant du cahier des charges. Il précise à cette occasion le délai souhaité pour la réalisation de la prestation.

La réalisation de planches 3D est une prestation à exécution immédiate.

A réception du « Bon pour accord » écrit du Client, le délai fixé par les parties pour la réalisation de la prestation commence à courir. La Société STUDIO LEONIE HOME réalise TROIS (3) planches de conseil avec mise en situation sous forme de planches 3D, qu'elle transmet au Client dans le délai fixé qui reste indicatif.

La Société STUDIO LEONIE HOME s'efforce de le respecter et s'engage à tenir le Client informé en cas de retard estimé. La responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne saurait être engagée qu'en cas de retard non anticipé, et en cas d'inertie après une mise en demeure de la part du Client dans les conditions visées aux présentes CGV (cf. infra).

La réalisation de TROIS (3) planches de conseil est facturée forfaitairement au tarif de : 600 € TTC. La facture est adressée au Client en même temps que les planches et doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

En cas de demande de réalisation d'un plan métré, ou de planches complémentaires à celles adressées, elles sont facturées au temps passé selon le taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME.

La Société STUDIO LEONIE HOME ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente / à acheter par le Client pour mettre en œuvre les planches proposées. Le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires

concernant les teintes proposées, en se déplaçant physiquement en magasin et / ou en achetant des échantillons.

Si le Client missionne la Société STUDIO LEONIE HOME pour acheter les échantillons à sa place, leur coût lui est refacturé par la Société STUDIO LEONIE HOME.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

3) REALISATION D'UN MOODBOARD : AVANT-PROJET

A l'issue du premier rendez-vous, après envoi du cahier des charges retranscrivant le brief, le Client peut également passer commande auprès de la Société STUDIO LEONIE HOME d'un « moodboard » qui constitue l'avant-projet d'aménagement du client et qui consiste en : la réalisation de planches d'ambiance avec sélection de couleurs, des recommandations portant sur le mobilier, la décoration, les matériaux et les tissus.

Le Client précise à cette occasion le délai souhaité pour la réalisation de la prestation.

La réalisation d'un moodboard est une prestation à exécution immédiate.

A réception du « Bon pour accord » écrit du Client, le délai fixé par les parties pour la réalisation de la prestation commence à courir. La Société STUDIO LEONIE HOME réalise le moodboard qu'elle transmet au Client dans le délai fixé qui reste indicatif.

La Société STUDIO LEONIE HOME s'efforce de le respecter et s'engage à tenir le Client informé en cas de retard estimé. La responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne saurait être engagée qu'en cas de retard non anticipé, et en cas d'inertie après une mise en demeure de la part du Client

dans les conditions visées aux présentes CGV (cf. infra).

La réalisation d'un moodboard est facturée forfaitairement au tarif minimum de : 1 200 € TTC. La facture est adressée au Client en même temps que le moodboard et doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

En cas de demande de prestations complémentaires au moodboard adressé au Client (planches complémentaires, plans métrés), ou en cas de moodboard complexe (portant sur l'intérieur d'un immeuble entier par exemple), les prestations sont facturées au temps passé selon le taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME. La société STUDIO LEONIE HOME se réserve la possibilité d'apprécier le tarif applicable en fonction de la technicité des demandes du Client, de sorte que le forfait minimum de 1 200 € TTC susvisé n'est qu'indicatif.

La Société STUDIO LEONIE HOME ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente / à acheter par le Client pour mettre en œuvre les planches proposées. Le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant les teintes proposées, en se déplaçant physiquement en magasin et / ou en achetant des échantillons.

Si le Client missionne la Société STUDIO LEONIE HOME pour acheter les échantillons à sa place, leur coût lui est refacturé par la Société STUDIO LEONIE HOME.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

4) SHOPPING-LIST

A l'issue du premier rendez-vous, après envoi du cahier des charges retranscrivant le

STUDIO LÉONIE HOME

brief, le Client peut également passer commande auprès de la Société STUDIO LEONIE HOME d'une « SHOPPING-LIST ». Le Client précise à cette occasion le délai souhaité pour la réalisation de la prestation.

La réalisation d'une SHOPPING-LIST est une prestation à exécution immédiate.

A réception du « Bon pour accord » écrit du Client, le délai fixé par les parties pour la réalisation de la prestation commence à courir. La Société STUDIO LEONIE HOME sélectionne au maximum 8 magasins susceptibles de répondre aux besoins ciblés du Client, qu'elle lui soumet dans un délai fixé qui reste indicatif.

La Société STUDIO LEONIE HOME s'efforce de le respecter et s'engage à tenir le Client informé en cas de retard estimé. La responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne saurait être engagée qu'en cas de retard non anticipé, et en cas d'inertie après une mise en demeure de la part du Client dans les conditions visées aux présentes CGV (cf. infra).

La Société STUDIO LEONIE HOME s'efforce de conseiller au Client des magasins se trouvant dans un rayon de 50km autour de son domicile, dans la mesure du possible.

La prestation de SHOPPING-LIST est facturée forfaitairement au tarif de : 600 € TTC.

La facture est transmise en même temps que la SHOPPING-LIST et doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

Si le Client le souhaite, la Société STUDIO LEONIE HOME peut l'accompagner sur deux demi-journées pour l'aider à choisir ses achats dans les magasins sélectionnés.

Une demi-journée s'entend d'une matinée, de 9h à 13h, ou d'une après-midi, de 14h à 18h.

La prestation d'accompagnement est facturée forfaitairement au tarif de : 600 € TTC la demi-journée.

Les frais de déplacement de la Société STUDIO LEONIE HOME sont inclus dans ce forfait dans un rayon de 50km autour du siège social.

Tout dépassement de durée et de distance est facturé au temps passé selon le taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME.

En cas de dépassement du rayon de 50km susvisé, les indemnités kilométriques et les frais de péage, les billets de train, les éventuels frais d'hébergement sont également facturés en sus.

Il est expressément précisé que la responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne peut être engagée en cas d'erreur de description par les magasins sélectionnés, de problème de livraison, de stock ou de service après-vente. Le Client se doit de vérifier préalablement la disponibilité de chaque article ainsi que sa description complète. Il contracte directement avec le ou les magasin(s) de sorte que la Société STUDIO LEONIE HOME n'interfère pas entre eux.

Aucun remboursement ou exonération de paiement ne sera consenti par la Société STUDIO LEONIE HOME au titre des prestations liées à la SHOPPING-LIST au motif que les articles suggérés ne sont pas disponibles en magasin.

5) SUIVI DE CHANTIER JUSQU'À L'AMENAGEMENT FINAL

A l'issue du premier rendez-vous, après envoi du cahier des charges retranscrivant le brief et réalisation de planches 3D ou moodboard (prestations 2 et 3), le Client peut solliciter de la Société STUDIO LEONIE HOME qu'elle l'accompagne dans la réalisation concrète du projet.

Cette prestation n'est envisageable que si le Client a préalablement sollicité de la Société STUDIO LEONIE HOME la réalisation de planches 3D ou d'un moodboard pour aménager son intérieur.

La prestation d'accompagnement « SUIVI DE CHANTIER JUSQU'À L'AMENAGEMENT FINAL » est une prestation à exécution successive qui se décompose en quatre étapes :

- Lettre de Mission Personnalisée ;
- Constitution d'un dossier de consultation des entreprises & artisans, détermination du coût total du projet et des honoraires de la Société STUDIO LEONIE HOME y indexés ;
- Suivi de chantier ;
- Aménagement final.

a) Première étape : Lettre de Mission Personnalisée (LMP)

Dès que le Client sollicite de la Société STUDIO LEONIE HOME un accompagnement « SUIVI DE CHANTIER JUSQU'À L'AMENAGEMENT FINAL », la Société STUDIO LEONIE HOME prépare une Lettre de Mission Personnalisée destinée à encadrer le projet de façon conjointe avec les présentes CGV.

Dans la LMP, la Société STUDIO LEONIE HOME procède à un rappel de l'identité, des coordonnées et du budget du Client, ainsi que des caractéristiques principales du projet par référence au cahier des charges et aux planches préalablement établies.

Elle rappelle que le coût de la prestation de « SUIVI DE CHANTIER JUSQU'À L'AMENAGEMENT FINAL » correspond à 10% du coût total HT du projet, déterminé lors de la constitution du dossier de consultation des entreprises.

Les honoraires de la Société STUDIO LEONIE HOME déterminés sur cette base HT sont ensuite soumis à TVA.

La Société STUDIO LEONIE HOME rappelle également que la prestation est facturée par tranches, à chaque étape de réalisation. La Société STUDIO LEONIE HOME adresse cette LMP avec les CGV au Client, qui doit lui retourner l'ensemble signé avec la mention « Bon pour accord » afin de passer commande de la prestation.

b) Deuxième étape : Dossier de consultation des entreprises

À réception du « Bon pour accord » écrit du Client souhaitant être accompagné dans la réalisation concrète du projet, la Société STUDIO LEONIE HOME constitue un dossier de consultation des entreprises :

- La Société STUDIO LEONIE HOME sélectionne des entreprises de qualité, cohérentes avec le cahier des charges établi et le budget du Client,
- Elle requiert les devis des différentes entreprises sélectionnées pour chaque poste et lot ;
- Elle réalise une synthèse chiffrée du projet avec les différents intervenants proposés et soumet le dossier de consultation au Client.

La Société STUDIO LEONIE HOME et le Client fixent d'un commun accord la date à laquelle la première synthèse chiffrée doit être communiquée, qui ne peut être inférieure à 30 jours à compter de la commande du Client réceptionnée par la Société STUDIO LEONIE HOME.

Le Client conserve le libre choix des entreprises à qui il souhaite confier ses travaux. Si la Société STUDIO LEONIE HOME peut suggérer des entreprises, elle ne peut les imposer au Client. Dans le cas où tout ou partie des entreprises proposées par la Société STUDIO LEONIE HOME ne serait pas retenue par le Client, il s'engage à fournir les devis des entreprises sélectionnées par ses soins en remplacement de celles proposées par la Société STUDIO LEONIE HOME dans un délai de 15 jours à réception de la première synthèse transmise.

La Société STUDIO LEONIE HOME n'est pas responsable du choix du client et ne se porte aucunement garante des prestations à réaliser par les entreprises retenues.

En tout état de cause, la Société STUDIO LEONIE HOME et le Client mettent tout en œuvre pour convertir la première synthèse en dossier définitif de consultation des entreprises dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa transmission au Client pour limiter les modifications tarifaires des devis des entreprises consultées.

En cas d'inertie fautive du Client empêchant la conversion de la première synthèse en dossier de consultation définitif dans un délai de 30 jours à compter de la première synthèse, la Société STUDIO LEONIE HOME sera libre de rompre la mission d'accompagnement aux torts du Client et sera déchargée de ses obligations à venir. Le temps passé à l'élaboration de la première synthèse sera alors facturé au Client au taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME.

Une fois le dossier de consultation des entreprises mis à jour et devenu définitif, il sert de base de calcul à la rémunération de la Société STUDIO LEONIE HOME au titre de la prestation de suivi de chantier. Grâce à la LMP adressée avant tout début de prestation de suivi de chantier, et grâce aux échanges préalables relatifs à la première synthèse du dossier de consultation, le Client a déjà pu se rendre compte du coût estimatif des travaux et de l'honoraire de la Société STUDIO LEONIE HOME en résultant.

La rémunération de la Société STUDIO LEONIE HOME est fixée à 10% du montant total HT des travaux à réaliser. La rémunération de la Société STUDIO LEONIE HOME qui y est indexée n'est pas susceptible de révision à la baisse.

Les honoraires de la Société STUDIO LEONIE HOME déterminés sur cette base HT sont ensuite soumis à TVA.

A l'occasion de la transmission du dossier définitif de consultation des entreprises au Client, la Société STUDIO LEONIE HOME lui adresse sa première facture correspondant à 30% des honoraires liés à la prestation de suivi de chantier.

La facture doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

c) Deuxième étape : début du chantier au moyen du règlement des commandes et acomptes par le Client auprès des entreprises concernées

Le Client doit régler les commandes et acomptes auprès des entreprises concernées, idéalement dans le délai visé aux différents devis, pour que le chantier débute.

Dès l'intervention de la première entreprise, la Société STUDIO LEONIE HOME adresse au Client sa deuxième facture correspondant à 20% des honoraires liés à la prestation de suivi de chantier.

La facture doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

i. Indépendance des prestataires extérieurs

Il est expressément précisé que la Société STUDIO LEONIE HOME n'interfère pas entre le Client et les entreprises qui réalisent le projet. Les entreprises ne sont pas sous-traitantes de la Société STUDIO LEONIE HOME. Elles contractent directement avec le Client, leurs devis sont systématiquement libellés à son nom et le Client les règle directement.

ii. Prestation de suivi de chantier & responsabilités

La Société STUDIO LEONIE HOME procède à un suivi de l'évolution du chantier mais elle n'est pas responsable de la dégradation et / ou du vol des éléments de chantier, du

mobilier etc, qui restent sous la sécurité et la responsabilité des entreprises.

De même, la Société STUDIO LEONIE HOME n'est pas garante des éventuels manquements contractuels, retards, malfaçons, vices cachés imputables aux entreprises intervenant sur le chantier. La Société STUDIO LEONIE HOME n'est ni maître d'œuvre, ni architecte.

Toutes les garanties légales ou contractuelles fournies au Client dans le cadre de la réalisation des travaux pèsent exclusivement sur les prestataires concernés (garantie décennale, dommage-ouvrage, RCP, vice caché etc.).

Si la Société STUDIO LEONIE HOME peut être présente lors de la réception, en aucun cas elle ne conseille le Client pour recevoir les travaux ni dans la rédaction de ses procès-verbaux de réception avec ou sans réserve, de sorte que la responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne peut être engagée sur ce fondement.

En cas de réserves sur la prestation de l'une quelconque des entreprises, il est de la responsabilité du Client de rechercher la reprise des désordres par les entreprises concernées, de façon indépendante à la Société STUDIO LEONIE HOME.

En cas de litige, le Client ne pourra se retourner que vers l'entreprise qu'il estime défaillante, sans recours contre la Société STUDIO LEONIE HOME au titre de l'inexécution partielle ou totale du contrat conclu entre le Client et le prestataire extérieur.

Il est recommandé au Client de souscrire une assurance dommage-ouvrage avant le démarrage du chantier.

Au sujet des planches et des plans métrés susceptibles d'être fournis par la Société STUDIO LEONIE HOME en amont du suivi de chantier, il est expressément rappelé que ces planches et plans ne sont pas des plans d'exécution : ils ne sont qu'indicatifs,

estimatifs et ne portent aucunement sur des éléments structurels.

Le Client doit donc s'assurer que le prestataire extérieur reprendra les plans et validera les cotes définitives par ses propres soins avant l'exécution des travaux. Chaque entreprise doit impérativement reprendre les cotes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage, conformément au DTU qui lui est applicable.

Les pièces transmises par la Société STUDIO LEONIE HOME ne se substituent pas aux plans d'exécution techniques (réseaux d'eau et d'électricité, fluides, climatisation, chauffage, éléments structurels de l'immeuble etc).

Toute intervention portant sur les éléments structurels de l'immeuble, dépassant le design, la décoration, l'aménagement d'intérieur doit être soumise au Client par l'entreprise concernée.

Le Client est invité à faire intervenir un architecte, un bureau d'études, un géomètre ou tout autre professionnel qualifié dans le cas où le chantier dépasse le design, la décoration, l'aménagement d'intérieur.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait exclusivement appuyé sur ses planches et plans métrés indicatifs, sans avoir repris les cotes et avoir réalisé ses propres plans.

La responsabilité de la Société STUDIO LEONIE HOME ne peut être engagée ni au titre des prestations réalisées par les entreprises directement liées au Client ; ni au titre des préconisations d'aménagement réalisées directement ou indirectement par le Client.

d) Troisième étape : aménagement final et fin de mission

A l'issue du chantier, une fois les travaux d'aménagement terminés, les meubles et décoration reçus, la mise en place de l'aménagement final est réalisée par la Société STUDIO LEONIE HOME au cours d'un ultime rendez-vous.

La prestation de suivi de chantier prend fin à cette date. La Société STUDIO LEONIE HOME transmet alors au Client sa dernière facture correspondant au solde, savoir 50% des honoraires liés à la prestation de suivi de chantier jusqu'à l'aménagement final.

La facture doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de son émission.

RECAPITULATIF DES MODALITES DE PAIEMENT DES HONORAIRES DE LA SOCIETE STUDIO LEONIE HOME AU TITRE DE LA PRESTATION SUIVI DE CHANTIER JUSQU'A L'AMENAGEMENT FINAL :

Au titre de la prestation « SUIVI DE CHANTIER JUSQU'A L'AMENAGEMENT FINAL », la Société STUDIO LEONIE HOME est rémunérée à hauteur de 10% du coût total HT des travaux, dont le montant est déterminé lors de la transmission du dossier définitif de consultation des entreprises au Client.

Les honoraires de la Société STUDIO LEONIE HOME déterminés sur cette base HT sont ensuite soumis à TVA.

Les modalités de paiement sont fixées comme suit :

- 30% des honoraires sont réglés lors de la transmission du dossier définitif de consultation au Client : ce montant est dû même si le Client décide finalement de ne pas engager les travaux pour tout autre motif que la force majeure, ou de ne pas les faire suivre par la Société STUDIO LEONIE HOME ;
- 20% des honoraires sont réglés au début des travaux (matérialisé par l'intervention de la première entreprise) ;

- Le solde, savoir 50% des honoraires sont réglés à la signature du dernier procès-verbal de réception, avec ou sans réserve émises par le Client.

ARTICLE V – PRESTATION DE CONSEIL SUR DEMANDE

Enfin, indépendamment des autres prestations précitées, la Société STUDIO LEONIE HOME propose une prestation de conseil sur demande, facturée au temps passé sur la base du taux horaire pratiqué par la société, d'un montant de 150 € TTC / heure.

En pareil cas, un devis est établi sur demande du Client, sur la base d'une estimation du temps passé nécessaire. Toute prestation complémentaire non-prévue au devis ou tout dépassement horaire est facturé au taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME.

ARTICLE VI – MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES ET DE REGLEMENT DES PRESTATIONS COMMANDEES

Il est expressément rappelé que le premier rendez-vous est facturé selon les modalités prévues ci-avant, le tarif étant préalablement rappelé par la Société STUDIO LEONIE HOME lors de la proposition de rendez-vous.

Toute demande formulée par le Client lors de la prise de contact (prestations ponctuelles « à la carte ») ou à l'issue du premier rendez-vous fait l'objet d'un retour par mail de la part de la Société STUDIO LEONIE HOME, avec une lettre de mission personnalisée si la prestation le nécessite et / ou transmission des présentes CGV pour acceptation par le Client.

Tout retour signé par le Client vaut acceptation des prestations proposées et matérialise la commande ferme et définitive du Client.

Le paiement des prestations s'effectue par VIREMENT BANCAIRE sur le compte

bancaire dont le RIB figure sur chaque facture, selon les délais indiqués sur la lettre de mission personnalisée, ou à défaut par référence aux présentes CGV :

- Premier rendez-vous « brief Client » : prestation à exécution immédiate, facturation de 100% lors de la transmission du cahier des charges, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client ;
- Planches 3D : prestation à exécution immédiate, facturation de 100% à réception des planches 3D, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client ;
- Moodbaord (avant-projet) : prestation à exécution immédiate, facturation de 100% à réception du moodboard, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client ;
- Shopping-list : prestation à exécution immédiate, facturation de 100% à réception de la shopping-list, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client ;
- Accompagnement pour achats de la shopping-list : prestation à exécution immédiate, 100% à l'issue de l'accompagnement (une demi-journée ou deux, ou plus sur demande), paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client ;
- Suivi de chantier jusqu'à l'aménagement final : prestation à exécution successive, honoraires correspondant à 10% du montant total HT des travaux visés dans le dossier de consultation définitif :

- Facturation de 30% des honoraires lors de la transmission du dossier consultation définitif,

paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client – ce montant est dû même si le Client décide de ne pas engager les travaux pour toute autre cause que la force majeure ;

NB : suite à la réalisation d'une première synthèse, dans l'hypothèse où le dossier définitif de consultation ne peut être établi du fait de l'inertie du client, la Société STUDIO LEONIE HOME peut valablement rompre la prestation aux torts du clients. Dans ce cas, l'accompagnement déjà réalisé aux fins de première synthèse de consultation des entreprises est facturé au taux horaire pratiqué par la Société STUDIO LEONIE HOME et payable dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client.

- Facturation de 20% des honoraires au début des travaux, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client ;
 - Facturation du solde, soit 50% des honoraires à l'établissement du procès-verbal de réception, avec ou sans réserve, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client.
- Prestation de conseil à la carte : prestation à exécution immédiate, facturation de 100% à réalisation de la prestation, paiement dans les 30 jours de l'envoi de la facture au Client.

Les prix pratiqués par la Société STUDIO LEONIE HOME sont indiqués TTC, la Société STUDIO LEONIE HOME étant soumise à TVA.

Toute somme non-réglée dans les 30 jours d'envoi de la facture sont augmentée du taux d'intérêt légal en vigueur, majoré de 7%. Conformément aux dispositions de l'article

L. 441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel préalable ne soit nécessaire. Une indemnisation forfaitaire complémentaire peut être exigée sur justification pour toute facture en souffrance. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de paiement après la date d'échéance est de 40 € (article D. 441-6 C. Com).

En outre, la Société STUDIO LEONIE HOME se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le Client et / ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

En cas d'annulation d'une commande ou de cessation des prestations à la demande du Client pour quelque raison que ce soit après l'expiration du délai de rétractation ci-après, et hormis la force majeure, tout acompte déjà versé et toute prestation déjà réglée seront définitivement acquis à la Société STUDIO LEONIE HOME, sans que le Client ne puisse en demander un quelconque remboursement.

ARTICLE VII – DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L. 221- 18 du code de la consommation, le Client non-professionnel consommateur dispose, à compter de la validation de sa commande, d'un délai de 14 jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalité.

Les prestations ne sont donc pas censées recevoir de commencement d'exécution avant l'arrivée du terme de ce délai sans l'accord du Client.

Si le Client souhaite que l'exécution d'une prestation commence avant la fin du délai de rétractation, le Prestataire doit recueillir sa demande express sur papier ou support durable.

Le Client est informé que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour

la prestation relative au premier rendez-vous – « brief Client ».

Le Client notifie sa décision de rétractation par LRAR ou par mail, laquelle doit parvenir à la Société STUDIO LEONIE HOME avant l'expiration du délai de 14 jours. En cas de rétractation le Prestataire doit rembourser au Client dans les 14 jours suivant la date à laquelle il a reçu une notification de sa rétractation toutes les sommes qu'il a éventuellement perçues de celui-ci au titre des prestations objet de l'annulation. Ce remboursement intervient selon le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client, sauf accord express du Client.

Le Client, en cas de rétractation d'une prestation de service dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation, est tenu au paiement de l'intégralité de la prestation exécutée.

ARTICLE VIII – DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CLIENT PROFESSIONNEL

Le Client professionnel, au sens du Code de la consommation, bénéficie des présentes CGV à l'exception du droit de rétractation susvisé.

ARTICLE IX – DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le délai d'exécution de chaque prestation est estimé d'un commun accord entre la Société STUDIO LEONIE HOME et le Client à l'issue d'un premier échange.

Il est ajusté et arrêté lors de la commande effective de la prestation par le Client, matérialisée par le retour auprès de la Société STUDIO LEONIE HOME de la lettre de mission personnalisée et / ou des présentes CGV signées avec la date et la mention « Bon pour accord ».

La Société STUDIO LEONIE HOME s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations commandées dans les délais souhaités, étant rappelé qu'elle n'est tenue

qu'à une obligation de moyens et que le délai arrêté lors de la commande reste indicatif.

Pour les prestations de cahier des charges, planches 3D, moodboard, shopping-list, constitution d'un dossier de consultation des entreprises et conseil sur demande : si les services n'ont pas été fournis dans un délai de 30 jours au-delà de la date initialement convenue entre les parties, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, celui-ci pourra notifier à la Société STUDIO LEONIE HOME la résolution du contrat après avoir mis en demeure la Société STUDIO LEONIE HOME de s'exécuter dans un délai de 15 jours non-suivi d'effet.

La résolution peut être immédiate si la Société STUDIO LEONIE HOME refuse de s'exécuter ou s'il est manifeste qu'elle ne pourra pas fournir les Services, ou si le délai de délivrance non-respecté constituait, pour le Client, une condition essentielle de la vente.

En cas de résolution de la prestation du fait des inexécutions de la Société STUDIO LEONIE HOME, les éventuelles sommes versées par le Client lui seront restituées au plus tard dans les 15 jours qui suivent la dénonciation du contrat, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

En ce qui concerne la prestation de suivi de chantier après émission du dossier définitif de consultation des entreprises :

Les délais d'exécution du chantier sont fonction des prestations à réaliser par les entreprises et prestataires extérieurs. Ces délais sont susceptibles d'évoluer en cours de projet, sans que cela ne soit le fait de la Société STUDIO LEONIE HOME.

La Société STUDIO LEONIE HOME n'est pas contractuellement tenue par le délai de fin de chantier souhaité par le Client, dans la mesure où elle n'est pas responsable des entreprises qui interviennent aux fins de réalisation du projet.

Dans ces conditions, aucun retard de chantier n'est susceptible de justifier la résolution de la prestation « suivi de chantier » par la Société STUDIO LEONIE HOME dès lors que le dossier définitif de consultation des entreprises a été validé par le Client.

ARTICLE X – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société STUDIO LEONIE HOME reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les planches, dessins, modèles, plans réalisés (même à la demande du Client), concept créatif, projet réalisé en vue de la fourniture de services au Client.

La structure générale, tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site internet de la Société STUDIO LEONIE HOME ou sur tout autre support font l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier et sont la propriété de la Société STUDIO LEONIE HOME [ou de tiers lui ayant consenti un droit d'utilisation].

En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives.

Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de la Société STUDIO LEONIE HOME est interdite. L'utilisation des éléments de la Société STUDIO LEONIE HOME ne peut se faire qu'avec son accord exprès et peut être conditionnée à une contrepartie financière.

Hormis cette autorisation expresse, toute représentation, altération, modification ou reproduction des éléments de la Société STUDIO LEONIE HOME, par quelque procédé que ce soit, constituerait une

contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

Le Client autorise la Société STUDIO LEONIE HOME à réaliser des photos de son intérieur avant et après la réalisation de la Prestation en vue d'utilisation à des fins promotionnelles. Le Prestataire pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles existants et à venir pour toute la durée légale du droit d'auteur, et sur le territoire concerné.

ARTICLE XI - IMPREVISION

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services du Prestataire au Client. Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE XII – FORCE MAJEURE

Néanmoins, par exception à l'exclusion de l'imprévision prévue ci-avant, les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

Sont considérés comme des cas de force majeure aux termes des présentes CGV : les grèves de la totalité ou d'une partie des entreprises devant intervenir sur le projet du Client, la maladie grave du prestataire ou du Client, l'incendie, l'inondation, la guerre, la

pandémie, les arrêts de production, la rupture des réseaux de télécommunication ou d'approvisionnement énergétique.

En pareille circonstance, la partie subissant le cas de force majeure prévient l'autre de la suspension de l'exécution du contrat durant la force majeure. La notification doit être faite par email avec accusé de réception et de lecture, ou par LRAR ou par acte extrajudiciaire pour lui donner date certaine. Si la force majeure dure plus de 30 jours à compter de la notification, le contrat liant les parties est résilié par la partie la plus diligente, par email avec accusé de réception et de lecture, ou par LRAR ou par acte extrajudiciaire, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prend effet à la date de la notification dénonçant le contrat et ne joue que pour l'avenir, de sorte que toute prestation déjà exécutée ou ayant reçu un commencement d'exécution est facturée et doit être réglée dans les conditions des présentes CGV.

ARTICLE XIII – RESOLUTION POUR INEXECUTION D'UNE OBLIGATION SUFFISAMMENT GRAVE

En cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, le cocontractant pour notifier par LRAR ou par acte extrajudiciaire à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 15 jours après réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion du contrat et jusqu'à sa résolution pour inexécution ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE XIV – DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE XV – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : *le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la*

conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

ARTICLE XVI – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir été informé par le Prestataire de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 111-1 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles du Service lui permettant de les acquérir en toute connaissance de cause. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Services et des frais annexes ;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Prestataire met tout en œuvre pour fournir les Services commandés ;
- sur les indications relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;

- sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur les moyens de paiement acceptés ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des Clients ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande. Le Client devra lui-même s'assurer que les Prestataires qu'il aura choisis pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le fait pour le Client de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ARTICLE XVII – PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (telle qu'amendée ultérieurement) les données nominatives collectées auprès des Clients sont nécessaires au traitement des commandes de Prestation(s) et à leur facturation. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes, ce que le Client accepte expressément. Le traitement des informations transmises par le Client fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, auprès du Prestataire.

ARTICLE XVIII – ASSURANCE

La Société STUDIO LEONIE HOME a souscrit auprès de la compagnie HISCOX une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle qui couvre notamment les